



No: 811 (Sem.47) Mardi le 17 novembre 2009

Campagne de financement pour la vingtième campagne du panier de Noël;

La campagne du panier de Noël débutera le 19 novembre 2009. Une vente de billet se tiendra tout au long des journées suivantes à des heures fixes soient le 19 novembre 2009 et le 4 décembre 2009. L'argent amassé lors de cette vente servira à l'achat de denrées périssables. Nous viendrons en aides à 36 familles dans le besoin du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le prix des billets seront; 1 billet pour \$2.00 et 3 billets pour \$5.00. Nous comptons sur votre générosité pour faire de cette vingtième campagne une réussite.

La distribution des paniers de Noël se fera le 19 décembre. Nous avons besoin de bénévoles pour la distribution. Vous pourrez inscrire votre nom sur la feuille qui sera affichée à l'entrée de l'usine à partir du 7 décembre.

Merci.

Fermeture le 20 novembre 2009;

Article 6.06

La compagnie peut décréter un arrêt de production d'une journée dans un atelier ou partie d'atelier dans le but d'effectuer un ajustement d'inventaire de la compagnie ou d'un client important. Cet arrêt doit être annoncé au moins une semaine avant la date prévue d'arrêt et sera mis en application un lundi ou un vendredi. À cette occasion, il n'y aura aucune mutation ou déplacement. Les employés affectés par cet arrêt seront sélectionnés en vertu de l'article 15.08 a) de la convention collective. Ils pourront, s'ils le désirent, utiliser une journée de vacance. Un maximum de 6 jours d'arrêt de ce type pourra être décrété au cours d'une année de convention.

Un message de vos délégués(es) sociaux;

Quelques lettres; THCPOTHXTC

Ces lettres te sont trop familières et prennent trop de place dans ta vie? Essaie le PAE (Programme d'aide aux employés(es)). PS; C'est confidentiel. Pour t'aider à t'aider.

Voici les délégués(es) sociaux à qui tu peux parler en toute confidentialité :

Marc Petitclerc coordonnateur dép.11 Paget : 514-230-2155 ou le poste 3755.

Lyne Dessureault dép. 129 et Normand Rivard dép. 29

Changement de quart de travail dans votre atelier :

Lorsque vous voulez changer de quart de travail vous devez en premier lieu le signaler à votre superviseur si le changement demandé est à l'intérieur de votre propre atelier.

Article 7.04 B)

Lors d'augmentation de personnel dans un atelier sur la 1^{ère} équipe, les employés de la 2^e et 3^e équipe d'un autre atelier, pourront inscrire leur nom sur une liste affichée par le service des ressources humaines, afin de combler les ouvertures dans cette 1^{ère} équipe. Cette liste sera affichée durant trois(3) jours ouvrables.

Les employés seront choisis dans leur classification respective, par ordre d'ancienneté en tenant compte également des employés qui exercent leurs droits à l'atelier d'origine dans la classification 15-01.

Un employé qui aura inscrit son nom et qui est choisi devra respecter son engagement. Un employé pourra utiliser ce droit qu'une seule fois par année de convention sauf si l'exercice de ce droit fait suite à une mise à pied et qu'il ne soit sur la 2^e ou la 3^e

Décès :

C'est avec regret que nous avons appris le décès de monsieur Rodolphe Gauthier père de Richard Gauthier, Michel Gauthier et beau père de Floriana Mazza. Nous désirons souhaiter toutes nos condoléances à la famille. La famille nous mentionne qu'il n'y aura pas de service.

Délégués(es)

Lyne
Dessureault
(129)

Mélanie
Beaupré
(129)

Guy Lessard
(29)

Marc Chaussé
(105-205)

Michel
Beaudin(5)

Michelle
Clément (14-
114-214)

Ronald Dufort
(111-211)

Pierre Gagné
(11)

René
Monastesse
(48-148-248
Semaine)

Marc Arthur
Joseph (1-48
de fin de
semaine)

Mathieu
Demers (135-
235)

Marc
Petitclerc
(P.A.E)

Bureau du
syndicat :
Ext : 3610

Desjardins

Caisse
D'économie

Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00
5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610